



BADMINTON
BOURGOGNE —
FRANCHE COMTE

Conseil d'Administration Affiliations / Créations



Jeudi 9 avril 2026



Visioconférence



BADMINTON

BOURGOGNE —

FRANCHE COMTE

Date : 9 avril 2026

Horaire : 19h30 (Durée : 1h32)

Lieu : Visioconférence

Présents (liste d'émargement) :

- Ronan **FURIC**
- Guillaume **TETARD**
- Maxime **LAURENT**
- Lionel **GRENOUILLET**
- Olivier **NOUVELOT**
- Linda **THETIS**
- Emmanuel **RAILLARD**
- Frédéric **BILLIARD**
- Vincent **BORIA**
- Stéphane **BOUHELIER**



14M rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON

www.lbfcbad.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Journal Officiel du 10 mars 2016 – Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports n°VJSV1700226A du 31/12/2016 – N°SIRET : 81931324800026 Code APE 9312Z – Affiliée à la Fédération Française de Badminton



Pourquoi cette démarche ?

La Ligue régionale de badminton, en lien avec les comités départementaux, mène une démarche coordonnée visant à **développer et structurer la pratique du badminton sur les territoires.**

Elle s'appuie sur plusieurs constats :

- Des équipements sportifs existent mais sont parfois sous utilisés,
- La pratique peut être non structurée ou non affiliée,
- Les collectivités manquent parfois d'informations claires sur les **enjeux, obligations et bénéfices de l'affiliation sportive.**

Objectifs

La démarche vise à :

- ✓ renforcer l'offre sportive de proximité,
- ✓ sécuriser les pratiques (notamment pour les jeunes),
- ✓ structurer et pérenniser les associations locales,
- ✓ optimiser l'usage des équipements communaux,
- ✓ soutenir la vie associative et le bénévolat.

L'enjeu est de **favoriser des projets durables**, adaptés aux réalités locales.

Principe d'action

- La démarche débute **avec la collectivité** (mairie ou EPCI).
- Un échange permet d'identifier :
 - La pratique existante,
 - Les besoins locaux,
 - Les solutions possibles.

Selon les situations :

- Création d'un club,
- Affiliation d'une structure existante,
- Développement via une antenne ou une extension de club voisin.





La Ligue et les comités apportent un **accompagnement gratuit** :

- Administratif,
- Associatif,
- Technique,
- Relationnel.

Intérêt pour les collectivités

Une structure affiliée permet :

- Une **pratique encadrée et assurée**,
- Un cadre légal clair pour l'utilisation des équipements,
- L'accès à des formations et animations fédérales,
- Une meilleure valorisation de l'action sportive locale.

Avancement

Sur les territoires pilotes :

- De nombreuses communes ont été contactées,
- Plusieurs rendez vous sont engagés,
- Des projets de création ou d'affiliation sont en cours d'étude.

La démarche est **progressive, concertée et adaptable** à chaque territoire.

Rôle des élus

Les élus sont des partenaires essentiels :

- Identification des besoins locaux,
- Mise en relation avec les acteurs du territoire,
- Soutien au développement et à la structuration associative.

👉 **Aucune décision n'est imposée** : chaque projet est étudié au cas par cas, en lien avec les élus et les acteurs locaux.





Questions – Réponses

Q : Existe-t-il une réglementation sur les subventions ?

R : Oui. La réglementation applicable est précisée par l'article de loi suivant :
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043982825?isSuggest=true

Q : Faut-il obligatoirement faire partie de la FFBaD pour appliquer cet article de loi ?

R : Non.

Il est nécessaire que la fédération soit reconnue par l'État. D'autres fédérations reconnues peuvent donc s'inscrire dans ce cadre (UFOLEP, FSCF, FFRS, etc.).

Q : Quand le dispositif sera-t-il déployé sur l'ensemble de la région ?

R : Il sera déployé à partir du moment où un rendez-vous individuel sera réalisé avec chaque comité afin de personnaliser la démarche.

Q : Pourquoi certains clubs ne restent-ils pas affiliés durablement ou font-ils des allers-retours affiliation / non-affiliation ?

R : Ces situations s'expliquent probablement par un manque de suivi et d'accompagnement dès les premières années d'affiliation, ainsi que par une valorisation insuffisante des services proposés en amont. (offre de pratique départementale : Circuit adulte loisir, rencontres à thème ... → plan d'animation départemental)

Q : Où peut-on trouver la liste des infrastructures sportives de la région ?

R : La liste est accessible via le portail du ministère :
https://equipements.sports.gouv.fr/explore/dataset/data-es/table/?refine.reg_nom=Bourgogne-Franche-Comt%C3%A9&refine.equip_type_famille=Salle+multisports.

Attention: les équipements manquants correspondent à des données non recensées par l'État.

Q : Comment aider à l'accompagnement des nouveaux clubs?

R : Proposition du Comité 71: attribution d'un club parrain du même bassin territorial afin de favoriser un accompagnement de proximité.





BADMINTON
BOURGOGNE —
FRANCHE COMTE

Q : Point de vigilance ?

R : Il est important d'identifier pour chaque comité un interlocuteur privilégié disponible, facilement joignable, avec des compétences associatives et une bonne connaissance du territoire.

Lionel GRENOUILLET

Président

Ligue Bourgogne-Franche-Comté
de Badminton

Sandrine MOUILLON

Secrétaire

Ligue Bourgogne-Franche-Comté
de Badminton



14M rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON

www.lbfcbad.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Journal Officiel du 10 mars 2016 – Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports n°VJSV1700226A du 31/12/2016 – N°SIRET : 81931324800026 Code APE 9312Z – Affiliée à la Fédération Française de Badminton



BADMINTON
BOURGOGNE —
FRANCHE COMTE



14M rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON

www.lbfcbad.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Journal Officiel du 10 mars 2016 – Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports n°VJSV1700226A du 31/12/2016 – N°SIRET : 81931324800026 Code APE 9312Z – Affiliée à la Fédération Française de Badminton